

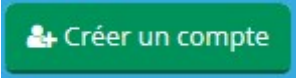
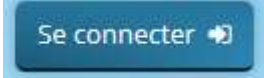


Subvention année 2027 : dates d'ouverture et de fermeture de la plateforme

Le portail des subventions est accessible à partir du 15 Juillet 2026. Vous pouvez désormais déposer vos demandes de subvention sur la plateforme de la Ville.

Ces dernières devront être réceptionnées au plus tard le 8 novembre 2026 par nos services.

Lien direct vers la plateforme : <https://sevres.mademande.fr/>

Première demande	Renouvellement
<p>Votre association n'a jamais déposé de demande de subvention auprès de la Ville de Sèvres.</p> <p>Il vous suffit de créer un compte en cliquant sur le bouton</p> <p></p> <p>puis de remplir un formulaire d'information.</p> <p>Une fois connecté avec vos identifiants, un pas à pas détaillé sur l'utilisation du portail est à votre disposition.</p>	<p>Votre association a déjà déposé une demande de subvention auprès de la Ville de Sèvres.</p> <p>Il vous suffit de vous connecter avec vos identifiants et votre mot de passe.</p> <p></p>

Pour toute information, vous pouvez nous contacter via l'adresse : subvention@ville-sevres.fr